

MAIRIE D'ALAN 31420 ALAN	COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL	
<u>Lieu</u> : salle de la mairie <u>Début de séance</u> : 19h01 <u>Fin de séance</u> : 20h17	Vendredi 9 octobre 2020	

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme SOULÉ Sabine

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du délégué A.GE.D.I.
- Dissolution de la "caisse des écoles"
- Désignation des délégués et suppléants SICASMIR
- Tarif de la cantine - Approbation de la dissolution du C.C.A.S.
- Autorisation signature convention 5C (pour les masques)
- Subventions aux Associations
- Désignation des délégués et suppléants au C.C.I.D
- Annualisation 20,50 h hebdo contrat ATSEM
- Tarification commerce ambulant
- Décision Modificative
- Questions diverses

PARTICIPANTS :

Proc. Mme BERNADETS	BEAUSOR Francis		Proc. Mme BOUFFARTIGUE
	BRANA Guillaume		
	BERNADETS Delphine		
	BUOSI Laetitia		
	LAPUYADE Laetitia		
	SAVES Alain		
	SOULE Sabine		
BOUFFARTIGUE Ginette			
GLAIS Jonathan			
VANDUYSE Pascal			

Présent
 Absent (Sans procuration)
 Excusé (Procuration)
 Quorum atteint

Nombre de membres du Conseil Municipal :	10
Nombre de membres en exercice :	10

Nombre de conseillers présents :	8
Nombre de conseillers Représentés :	2

Mme Soulé propose pour approbation à l'assemblée le compte rendu du 11/09/2020.

Présents : 8 Votants : 10

Approbation du compte rendu du conseil municipal

Le vendredi neuf octobre deux mille vingt, à Alan, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Francis BEAUSOR.

COMPTE RENDU DE SEANCE :

- Pascal VANDUYSE excusé (procuration Mme BOUFFRATIGUE)
- Guillaume BRANA excusé (procuration Mme BERNADETS)
- Vote secrétaire de séance : Mme SOULE Sabine

✓ **Désignation du délégué A.G.E.D.I.**

A.G.E.D.I. est l'Agence de Gestion et Développement Informatique de la commune. Elle aide au fonctionnement de la mairie à travers ses logiciels. A la suite des élections il est nécessaire de renouveler le délégué. Mr Francis BEAUSOR, Maire, se propose comme délégué.

VOTE POUR : 10

VOTE CONTRE : 0

✓ **Dissolution de la "caisse des écoles"**

La mission d'une caisse des écoles, telle que définie à l'article L212-10 du Code de l'éducation, est de faciliter la fréquentation de l'école par des aides aux élèves en fonction des ressources de leur famille. Une caisse des écoles dispose du statut d'établissement public communal, elle dispose de son propre budget (budget annexe au budget principal de la commune) voté par un comité d'administration constitué notamment du Maire, d'élus désignés par le Conseil municipal, et de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription.

La caisse des écoles étant inutilisée depuis plus de 3 ans nous proposons sa dissolution.

VOTE POUR : 10

VOTE CONTRE : 0

✓ **Désignation des délégués et suppléants SICASMIR**

SICASMIR (Syndicat Intercommunal d'Action Sociale en Milieu Rural), concerne essentiellement les personnes présentant des troubles Alzheimer et assimilés, nous sommes directement affiliés par le biais de la 5C. Cette affiliation est gratuite par rapport à la position de la 5C.

Nous devons présenter 2 titulaires et 2 suppléants.

Titulaires : LAPUYADE Laetitia, BEAUSOR Francis

Suppléant : BRANA Guillaume, SAVES Alain

Approbation du vote à main levée.

VOTE POUR : 10

VOTE CONTRE : 0

✓ **Tarif de la cantine**

Par délibération en date du 03 août 2019, le prix de la cantine scolaire avait été porté à 3.15 € pour la part des parents et à 3.62 € pour les repas des personnels périscolaires, sachant que le prix de revient des repas auprès des « Génévriers » est de 3.62 €

Nous proposons de ne pas augmenter les tarifs pour cette année.

VOTE POUR : 10

VOTE CONTRE : 0

✓ **Approbation de la dissolution du C.C.A.S.**

La commune doit statuer sur la dissolution du CCAS.

Le conseil municipal est d'accord pour acter la dissolution du CCAS et donner son accord pour le transfert des comptes CCAS sur les comptes de la commune.

VOTE POUR : 10

VOTE CONTRE : 0

✓ **Autorisation signature convention 5C (pour les masques)**

La commune doit valider la commande des masques commandés et distribués au mois d'avril 2020. Facture de 537,60€ pour 320 masques.

VOTE POUR : 10

VOTE CONTRE : 0

✓ **Subventions aux Associations**

Lors du budget de 2020, un montant de 3000€ était prévu concernant les subventions aux associations. Nous proposons de laisser cette somme dans les caisses et de voir si une association en a besoin et étudier son cas si une demande est faite.

VOTE POUR : 10

VOTE CONTRE : 0

✓ **Désignation des délégués et suppléants au C.C.I.D**

Proposition aux habitants de participer à la Commission Communale de Impôts Directs (CCID), un appel aux volontaires est fait. Il faut 24 personnes : 12 titulaires, 12 suppléants. Si le nombre de personnes n'est pas atteint, un tirage au sort sera fait par La Direction Générale des Finances Publiques.

A ce jour, les volontaires sont :

- MOLINIE Marie-Noelle
- GUY Laurent
- DIGNAT Francis
- DUC BLONDEEL Christophe
- GALLIANO Sandrine
- MARREQUESTE Christian
- ODON Gabrielle
- AREXIS Yves
- KUCCERA Marie-Hélène
- BERGE Michel
- BRES DIN Mireille
- VIDAILLAC Marthe
- DELSAULT Christian
- SAINT-BLANCAT Odile

VOTE POUR : 10

VOTE CONTRE : 0

✓ **Annualisation 20,50 h hebdo contrat ATSEM**

Augmentation du nombre de d'heures de travail de 30min de l'ATSEM, pour combler les manquements d'heures entre les contrats de la 5C et de la commune. Cette augmentation est à répartir sur toutes les communes du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) au prorata des enfants scolarisés à l'école d'ALAN.

VOTE POUR : 9

VOTE CONTRE : 0

VOTE ABSTENTION : 1

✓ **Tarification commerce ambulant**

La tarification est évoquée car nous avons de la demande de commerces ambulants sur le village. Nous souhaitons mettre en place une tarification et une convention pour tout le monde et aussi pour des questions d'assurances.

Cela permet de règlementer le parking et le commerce ambulant au sein de la commune.

Nous avons demandé les documents officiels au service de l'ATD31 (Agence Technique Départementale), nous attendons leur retour. En attendant, nous faisons l'autorisation gratuite et nous mettrons la tarification en place pour janvier 2021.

De ce fait, nous retirons ce vote de la séance de ce jour.

✓ **Décision Modificative**

Explications

Compte 16 : augmentation pour ajuster au paiement de l'annuité de 2020. Erreur de saisie à l'origine de la création du budget.

Compte 10 : augmentation car versement d'une taxe d'aménagement non prévu à l'élaboration du budget. Cette augmentation de la recette d'investissement permet de diminuer la part de fonctionnement affecté à l'investissement

Comptes 021 et 023 sont liés et permettent le transfert du fonctionnement vers l'investissement. Ces deux comptes suivent le même mouvement. Donc diminution des deux comptes suite à la recette du compte 10.

Compte 65 : alimentation pour permettre l'apurement des créances irrécouvrables. Correspond à l'admission en non-valeur (ANV) voté par le Conseil Municipal juste avant

Compte 011 : solde de la diminution du 021 porter sur le 615221. C'est sur ce compte que les réserves sont « stockées ».

DM 1 à voter					
Section investissement					
		Budget	DM1	Budget final	
16	300	6400	300,00 €	6 700,00 €	Alimentation du compte 1641
Dépense total			300,00 €		
10	1752,79		1 752,79 €	1 752,79 €	Alimentation du compte 10226
023		21440	-1 452,79 €	19 987,21 €	Diminution du compte 023
Recette total			300,00 €		
Section Fonctionnement					
011		100 524,48	937,79	101 462,27	Alimentation du compte 615221
65			515,00	515,00	Alimentation du compte 6541
021		21 440,00	(1 452,79)	19 987,21	Diminution du compte 021
Dépense total			0,00 €		

VOTE POUR : 10

VOTE CONTRE : 0

✓ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 septembre 2020**

VOTE POUR : 10

VOTE CONTRE : 0

QUESTIONS DIVERSES :

- Mr AREXIS : Vous en êtes où du défibrillateur ?

Mr le Maire : Une demande de commande groupée avec l'association des Maires de France est en cours d'étude, nous attendons le retour de la proposition pour comparer avec nos devis qui ont déjà faits.

- Mr DIGNAT : Chaque contribuable a le droit de consultation du grand livre de comptes. Serait-il possible d'avoir cette extraction de comptes du grand livre de comptes en format numérique de l'année 2007 à nos jours ?

Mr le Maire : Une demande par mail doit être formulé et Mr le Maire étudiera la question et répondra en fonction de ce qui est demandé.

- Mr BRANGE : Demande si son mail pour intégrer la commission Patrimoine a bien été reçu ?

Mme BERNADETS : Le mail a bien été réceptionné, 3 personnes souhaitent intégrer cette commission du Patrimoine,

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Secrétaire de séance,
Mme SOULÉ Sabine

Le Maire,
Mr BEAUSOR Francis

